

22 - SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2014

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM).

En tant qu'actionnaire et en respect des dispositions statutaires, la Ville de Besançon dispose de 4 sièges au conseil d'administration de la SEM Micropolis.

Suite aux élections municipales, aux nominations par le Conseil Municipal du 17 avril 2014 et au conseil d'administration de la SEM du 13 mai 2014, MM. FOUSSERET, LIME, MORTON et VIENET ont succédé à Mme GELIN, MM. FOUSSERET, MARIOT et LIME en tant qu'élus représentant la Ville de Besançon.

Le rapport d'activité 2014 soumis au Conseil Municipal est issu des rapports présentés à l'Assemblée Générale de la SEM Micropolis dans sa séance du 22 juin 2015.

1. Présentation du site et de la société

La SEM Micropolis est une société d'économie mixte dont les principaux éléments de l'objet social sont les suivants :

- l'exploitation, la gestion et l'entretien du Parc des Expositions et des Congrès
- la conception, l'organisation, l'animation de foires, salons et événements

et d'une façon générale, toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et en faciliter la réalisation.

Le siège social est sis à Micropolis, 3 bd Ouest à Besançon.

La gestion, l'entretien et l'animation du Parc des Expositions et des Congrès sont confiés à la SEM Micropolis par le Syndicat Mixte de Micropolis, propriétaire des lieux, via une Délégation de Service Public d'une durée de 8 ans, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2016.

La SEM Micropolis propose à la location l'ensemble du site, mais également de façon indépendante différentes salles, amphis, halls, une salle de spectacle (configuration assis/debout), l'organisation de concours (y compris pour plus de 1 000 candidats), plusieurs espaces cocktail et restauration.

L'effectif moyen de la SEM est de 47,79 ETP dont 35,63 ETP permanents (en 2013 : 45,65 ETP, dont 36,8 ETP permanents).

Le conseil d'administration est présidé par M. FOUSSERET, Maire de Besançon. Le directeur général délégué est M. SIKKINK.

Le capital social est fixé à 100 000 € répartis en 5 000 actions de 20 € chacune. La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Part dans le capital
Département du Doubs	1 500	30,00 %
Ville de Besançon	1 500	30,00 %
CCID	400	8,00 %
Chambre Agriculture	300	6,00 %
Chambre Métiers	300	6,00 %
Caisse d'Epargne BFC	330	6,60 %
Crédit Agricole FC	330	6,60 %
Crédit Mutuel	340	6,80 %

Il n'y a pas eu en 2014 de modification de la structure juridique (composition du capital social, statuts...) et la SEM Micropolis fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux SEM.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes en 2014.

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration s'est réuni trois fois et l'assemblée générale a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

2. Rapport d'activité 2014

Le niveau d'activité de l'année 2014 (année avec Micronora : présence les années « paires ») et la poursuite des efforts de gestion ont permis à la SEM de réaliser une très bonne année.

Cependant, la vigilance reste indispensable car nombreux sont les parcs d'exposition en France qui connaissent des difficultés, notamment des dégradations importantes de leurs foires. A Besançon, la diminution des surfaces louées est un constat qui appelle à redoubler d'effort commercial.

En 2014, l'activité des salons à Micropolis est restée bonne, en adaptant la configuration avec des offres de plus petite taille : les exposants cherchent toujours à être présents dans les salons accueillis ou organisés par la SEM, mais à moindre coût.

La restauration doit également s'adapter à des demandes de prix extrêmement basses.

Le constat final au titre de 2014 qui traduit une bonne fréquentation globale dans un contexte difficile démontre la qualité des événements et le maintien de leur attractivité.

S'agissant des concerts, 24 ont été accueillis en 2014 (contre 27 en 2013). Le nombre de spectateurs est également en diminution. La SEM fait le constat depuis quelques années que cette activité n'offre pas de réelles perspectives de développement et se trouve confrontée à une concurrence forte du Zénith de Dijon et de l'Axone de Montbéliard.

L'activité des salons en 2014 n'a pas connu de création d'événements notables, le contexte concurrentiel et économique difficile est peu favorable à la prise de risque. Les événements organisés par la SEM Micropolis (foires et salons) représentent 53 % du chiffre d'affaires global (55 % en 2013). Les événements accueillis, beaucoup plus nombreux mais moins importants, représentent 24 % du chiffre d'affaires global. Le solde, soit 24 %, est réalisé par l'activité bar et restauration.

Au plan quantitatif, ce sont environ 400 000 visiteurs qui ont fréquenté le site. Les principaux rendez-vous «grand public» ont été la Foire Comtoise, avec une fréquentation record de 151 000 visiteurs (140 000 visiteurs en 2013), la Foire de Pentecôte (20 000 visiteurs) et Luna Park (20 000 visiteurs). S'ajoutent environ 42 000 visiteurs pour les 12 brocantes mensuelles.

Parmi les salons organisés ou accueillis en 2014, citons : Animalia, le salon de l'Habitat Déco & Jardins, Tatoon show, le salon Bio & Co, Camping Car Folies, Talents & Saveurs, mais aussi la Bourse aux vélos, le salon du Disque et de la BD, le Carrefour des Maires...

En ce qui concerne l'accueil et l'organisation de congrès, la SEM poursuit ses efforts commerciaux et l'année 2014 a enregistré une activité plutôt soutenue. La plus grande salle à plat de Besançon, d'une capacité de 2 200 places, est à Micropolis. A titre d'exemple, les journées du SESSAD ont accueilli près de 1 500 personnes sur 3 jours.

3. Rapport financier 2014

Les états financiers 2014 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Le total du bilan s'établit à 16 103 K€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 234 K€.

3.1 Indicateurs financiers

En K€	2014	2013	2012
Fonds propres (y compris résultat)	1 615	1 382	1 306
Chiffre d'affaires	6 323	5 615	5 916
Résultat d'exploitation	270	10	227
Résultat net	234	76	156

Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre

La structure financière est saine, avec un niveau de fonds propres qui se renforce par les excédents annuels réalisés. La société est peu endettée (un emprunt remboursé conformément à l'échéancier, il reste 64 K€ de capital restant dû au 31/12/2014).

Les principaux indicateurs de gestion et financiers (EBE, résultat, taux de marge) sont positifs, en amélioration par rapport à 2012 (année comparable avec Micronora) du fait de la bonne activité en 2014. Ils traduisent la capacité de la SEM Micropolis à porter des projets et à assurer son activité.

3.2 Etats financiers

Actif

Sur un total de 16 168 K€, l'actif intègre une valeur nette de 13 070 € qui correspond aux biens immobiliers et mobiliers mis à disposition de la SEM par le Syndicat mixte de Micropolis via un contrat de Délégation de Service Public.

Les postes de créances sont plus élevés qu'en 2013 et 2012, conséquence d'une activité renforcée au cours du dernier trimestre 2014. Ils ne présentent pas de doute sur leur recouvrement, sauf une créance ancienne qui est provisionnée.

La trésorerie est positive. Son niveau élevé au 31 décembre est destiné à couvrir les frais de permanents du début d'année suivante (activité traditionnellement ralentie au 1^{er} trimestre) ainsi que les

engagements financiers vis-à-vis du Syndicat Mixte à l'échéance du contrat de DSP au 31 décembre 2016.

Passif

Le niveau des fonds propres est satisfaisant.

Comme à l'actif, un montant de 13 070 K€ est enregistré pour constater des biens mis à disposition à rendre au Syndicat mixte à l'échéance du contrat de DSP.

En respect des dispositions du contrat de Délégation de Service Public avec le SYMM, la SEM Micropolis constitue une provision pour renouvellement des biens mis à disposition et des grosses réparations, pour un montant cumulé de 337 K€ à fin 2014.

Les dettes en cours au 31 décembre 2014 sont issues de l'activité et concernent les fournisseurs, la masse salariale et les organismes sociaux et fiscaux. Ces postes de dettes sont plus élevés qu'en 2013 et 2012, conséquence d'une activité renforcée au cours du dernier trimestre 2014.

Résultat

Le total des produits est de 6 551 K€, le total des charges avec impôts de 6 319 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 234 K€. Compte tenu du contexte concurrentiel et économique difficile, les prévisions budgétaires ne laissent pas espérer un tel niveau de résultat.

Le chiffre d'affaires s'établit à 6 323 K€, soit une hausse de 12,61 % par rapport à 2013 et de + 6,88 par rapport à 2012, année comparable avec Micronora. Le chiffre d'affaires se répartit entre 76,8 % d'activité «événementiel» (salon-foires-locations) et 23,17 % d'activité restauration.

La masse salariale est le principal poste des charges avec 2 900 K€ (soit 47 % du total des charges) auxquels s'ajoutent 568 K€ de recours aux personnels intérimaires et intermittents. Ce poste est en augmentation (+ 6,90 % par rapport à 2013 et + 2,50 % par rapport à 2012) conséquence d'une activité maintenue mais plus diluée. Les frais de location et manutention (montage, démontage, nettoyage) représentent 700 K€, les frais de communication & publicité 622 K€ : ces deux derniers postes sont stables par rapport aux années précédentes.

Enfin, en respect des dispositions du contrat de Délégation de Service Public avec le SYMM, la SEM Micropolis a constaté dans ses charges 2014 une redevance de 130 K€.

3.3 Liens financiers avec la Ville

La Ville de Besançon a utilisé des salles (facturées par la SEM Micropolis), facturé les consommations d'eau, la redevance d'assainissement et la mise en place de jalonnement.

Le Conseil Municipal a été sollicité une fois en 2014 pour approuver le rapport des élus administrateurs de la SEM Micropolis au titre de 2013.

Conclusion

La SEM Micropolis a réalisé une bonne année 2014, en partie grâce à Micronora. Elle a su adapter son offre et sa gestion à l'évolution des demandes pour maintenir son activité. La situation financière est saine.

Proposition

Conformément à l'article L 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport, présenté par ses élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SEM Micropolis, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2014.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 2 j'imagine. Très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur le présent rapport.

M. LE MAIRE, M. LIME et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.